



COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA HAUTE-SAINTONGE

Extrait du registre de décisions du Président

En vertu de la délibération n° 37 du 15 juillet 2020 du Conseil Communautaire déléguant au Président une partie des attributions de l'organe délibérant (Point 3 : accepter et signer les conventions de stage, les conventions de bénévolat et les conventions de formation professionnelle).

Le Président de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge décide de signer une convention de formation professionnelle avec NCO Formations globales pour un recyclage SSIAP 1, du 05/02/2025 au 06/02/2025 au Centre des Congrès, pour un montant de 2 120 € net.

Sont concernés par cette convention :

- BARBIER David
- GILLET Maude
- PERRAUD Xavier
- GUIFFIER Franck
- RICHARD Cyril
- GAGNERE Cédric
- BROCHET Christophe.

Fait à Jonzac,

Le **31 JAN. 2025**

Le Président
Claude BELOT

**Communauté des Communes
de la Haute-Saintonge**
7 rue Taillefer - CS 70002
17501 JONZAC Cedex